

LES 10 RÈGLES DE BONNE CONDUITE

En Trottinette, Gyroroue, Skate, Gyropode...



#1 Par dessus tout, les piétons tu respecteras

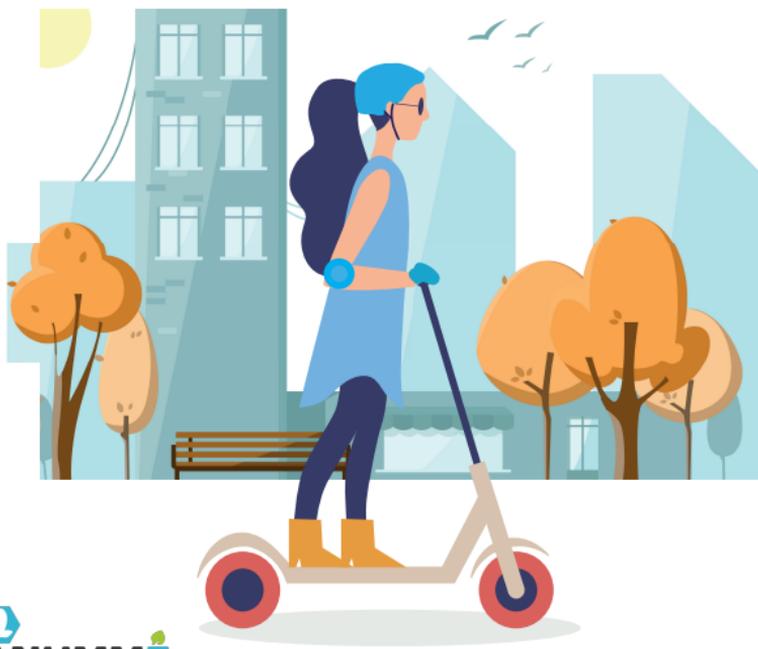
En matière de déplacement, tu dois donner la priorité aux plus vulnérables. Et puis, nous sommes nous aussi tantôt piétons, tantôt utilisateurs de trottinette, skate ou gyroroue (EDPM). A nos yeux cette règle est la première de toutes, le piéton dans tous les cas est prioritaire. Au même titre, si tu laisses ton EDPM garé à l'extérieur, tu dois t'assurer qu'il est garé de façon stable et qu'il ne gêne pas le passage des piétons.



#2 Tout seul sur ton EDPM tu rouleras

Les EDPM ne sont pas faits pour transporter plus d'une personne, la structure n'est pas étudiée pour ça, et un passager mal installé peut chuter et se blesser. Tu roules donc seul sur ton EDPM.

De plus avec les applications mobiles tu peux, si tu le souhaite, louer plusieurs équipements pour ta famille.



#3 Des protections tu porteras

Pour être respecté, tu dois te respecter. Et dans la majorité des accidents les avant-bras et la tête sont les premiers membres exposés. Il convient donc de s'équiper avec des protections adéquates (casque, gants..) et des vêtements adaptés (jean, veste...). Les accidents ne sont pas toujours de notre fait, et il faut garder à l'esprit que l'on ne dispose pas de carrosserie et que les protections sont le seul moyen de limiter les blessures en cas d'accident.



#4 Le code de la route tu respecteras

En trottinette, skate ou gyroroue, le code de la route s'applique. Et les règles sont claires : tu dois utiliser prioritairement les voies cyclables ou les routes autorisées mais tu ne dois pas rouler sur les trottoirs. Au feu, tu t'arrêtes et tu veilles à laisser passer les piétons même s'ils sont parfois absorbés par leur smartphone. Tu respectes les "cédez le passage". Enfin tu respectes les vitesses réglementaires (25 km/h ou moins en zone piétonne). Les amendes peuvent également être salées, alors roulons zen...



#5 La route avec attention tu regarderas

Les “petites” roues de nos EDPM sont sensibles aux nids de poule, ralentisseurs, et autres déformations, tu ne dois jamais l’oublier... Il faut prendre en compte les imprévus (enfants qui changent de direction, animaux en laisse, branches d’arbres...). Lorsque l’on roule sur la chaussée, les autres véhicules ne sont pas encore habitués à notre présence et aux capacités des EDPM, on doit alors être encore plus attentif que sur les pistes cyclables. Il est donc important de bien anticiper, et de bien maîtriser sa vitesse dans toutes les circonstances. Par temps de pluie, on fait attention à la chaussée glissante et on adopte une allure modérée.



#6 Pour dépasser tu te signaleras

Dépasser un piéton, un vélo ou un véhicule stationné représentent autant de situations à risques. Il faut donc se signaler avec une sonnette ou un klaxon et laisser un espace minimal avec l'obstacle dépassé (1m en ville). Nos engins sont silencieux et les personnes qui nous précèdent ne nous entendent pas arriver. Il est donc important de bien se signaler...



#7 La nuit, visible tu seras

La nuit, il est impératif d'être visible. Tu allumes donc les lumières et tu te dotes de vêtements clairs et réfléchissants. Des accessoires sont recommandés (feux de signalisation, dossards réfléchissants, lumières additionnelles...). Il faut anticiper du regard l'environnement proche de ton trajet, et bien maîtriser ta vitesse dans toutes les circonstances.



#8 Tes écouteurs tu enlèveras

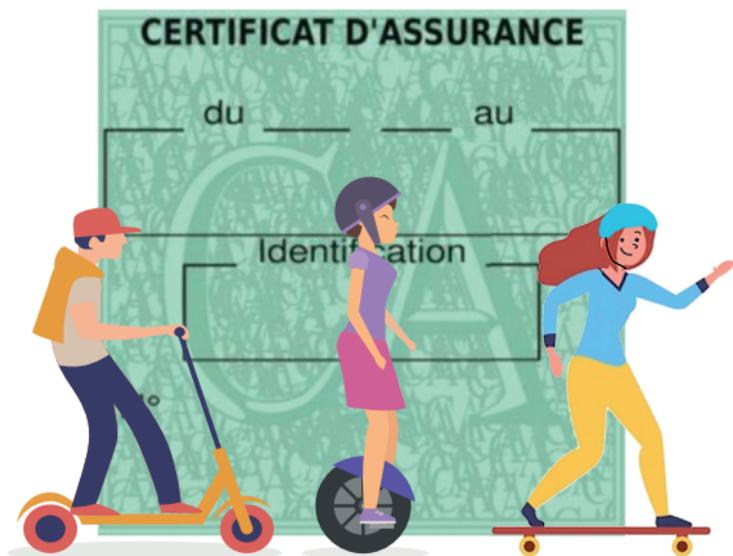
C'est vrai, la musique met de bonne humeur et donne de l'énergie. Mais le problème, c'est que tu n'entends plus ce qu'il se passe autour : le risque d'accident est donc augmenté. Alors tu échanges ton casque pour la musique... contre un casque à vélo.



DANGER

#9 Ton engin tu assureras

Les propriétaires d'engins ou les utilisateurs d'engins en location (vérifier le contrat de location) doivent être assurés en Responsabilité Civile. Il est impératif de contacter ton assureur pour souscrire une assurance spécifique intégrant à minima une Responsabilité Civile. A contrario, tu seras redevable des dommages en cas d'accident ! Et quand les dégâts sont humains, la facture grimpe très vite... alors assure-toi. La cotisation pour assurer un EDPM est de l'ordre de 5 à 10€ par mois.



#10 Ta monture tu entretiendras

Pneu, freinage, éclairage, visserie... il est important de contrôler son engin avant chaque trajet. Si c'est une trottinette de location, oriente-toi vers un modèle en bon état, et vérifies le freinage. Si c'est ta monture, réviser-la régulièrement ou déposer-la en boutique chez un spécialiste. Il vérifiera que les freins sont bien réglés, les pneus en bon état, et que les différentes vis sont bien serrées.



Tu as tout juste ? Alors bon ride
et n'oublie pas le 11^e commandement...
avec plaisir tu rideras...



L'Association Nationale des Utilisateurs de Micro-Mobilité Électrique est le fruit d'une communauté de passionnés d'engins de micro-mobilité électrique.

Cette structure a donc été créée afin de promouvoir et défendre l'utilisation des Engins de Déplacement Personnels Motorisés (EDPM).

Nous sommes convaincus que l'utilisation de trottinettes électriques, monoroues, gyropodes ou encore skates électriques est en partie la solution au désencombrement des villes, à la lutte contre la pollution de l'air et à la réduction du bruit.

Adhérez et soutenez nous.

<http://www.anumme.fr> - contact@anumme.fr

